

Image not found or type unknown



quel temps de travail

Par **edol**, le **23/09/2020** à **09:25**

Bonjour,

Actuellement prof certifié en EPS mon temps de travail devant élèves est de 20H

Si je suis reclassée dans un travail administratif au rectorat, je passerai obligatoirement aux 35 heures ?

Merci pour vos réponses

E.Ollivier

Par **P.M.**, le **23/09/2020** à **13:36**

Bonjour,

Je pense qu'il y a aussi des emplois à temps partiel au rectorat mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de l'Education Nationale...